https://www.laicite-aujourdhui.fr/?Menaces-sur-la-laicite-francaise



# Menaces sur la laïcité française

- NOS TRAVAUX - Laïcité aux USA - Pour conclure -



Date de mise en ligne : samedi 11 octobre 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Sarkozy, de ses amis, conseillers et ministres, on veut rapprocher le centre de gravité de notre laïcité en la transformant en une « *laïcité hyper-accomodationiste* » vers une position des plus extrême qui organise les interactions et la proximité entre l'état et la religion tant qu'elle ne met pas en place d'une religion établie.

L'un des proches du président de la République, le dominicain Philippe Verdin [1] déclarait : « il veut tourner la page de la IIIe République. L'Église et l'État ne sont plus obligés de se regarder en chiens de faïence [2] ». Devant le Conseil représentatif des institutions juives de France, M. Sakozy a annoncé son intention d'introduire l'enseignement religieux à l'école : « nos enfants ont aussi le droit de rencontrer, à un moment de leur formation intellectuelle et humaine, des religieux engagés [...]. »

Or en 1912, le Conseil d'état avait jugé qu'un ecclésiastique ne pouvait pas se présenter à un concours de recrutement des professeurs de l'enseignement public laïque [3] ce qui a barré la route aux « religieux engagés ». Un commentaire de la jurisprudence du Conseil d'état souligne que « si la question était de nouveau soumise au Conseil d'Etat, elle ne serait sans doute pas résolue dans le même sens. » L'auteure [4] ajoute que cette « évolution de la jurisprudence serait une illustration du passage de la doctrine de laïcisme " offensif " à la laïcité positive ». Ce texte écrit dix ans plus tôt par une spécialiste du droit des religions nous éclaire sur des intentions jusqu'ici restées sous-jacentes.

Le signe manifeste de l'entrée dans un régime de « laïcité positive » serait donc l'admission de représentants des cultes ou d'ecclésiastiques dans l'espace public jusqu'ici réservé à la laïcité.

La rhétorique de M. Sarkozy est la suivante [5] :

- il se prononce d'abord pour l'enseignement d'une « morale laïque à l'école »,
- puis soulignant aussitôt que morale laïque et morale religieuse sont complémentaires,
- il peut revendiquer une place à l'école laïque pour l'éducation religieuse.

Ce tour de passe-passe sémantique permet en assimilant laïcité et morale laïque de réduire la laïcité à une confession parmi d'autres en 2 temps 3 mouvements. En privant la laïcité de toute sa dimension spirituelle, le compromis laïque français serait définitivement rompu sans espoir de reconstruire un mur de séparation entre l'église et l'état.

Or il est certain que l'enseignement d'une morale religieuse dont l'objectif est d'« ouvrir les enfants à la question spirituelle et à la dimension de Dieu » pose deux problèmes. Le premier est qu'un tel enseignement ne peut être dispensé à tous les enfants en quelques heures ce qui signifie l'installation quasi permanente d'ecclésiastiques au sein des écoles publiques. Mais, et ce n'est pas le moins grave, le viol des consciences serait organisé par l'état lui-même. Comme « la République garantit la liberté de conscience », ceci annoncerait-il un changement de régime ? Mais M. Sarkozy n'a-t-il pas déjà procédé de la sorte en imposant la lecture de la lettre de Guy Môquet et ne voulait-il pas le faire encore en imposant aux enfants la mémoire d'un enfant juif français [6] déporté ? Vu sous cet angle, et celui de la fin de la repentance promise pendant la campagne électorale, ces décisions apparemment mineures ont permis certainement de tester l'opinion publique.

Il faut remarquer que si les USA ne reconnaissent pas explicitement la liberté de conscience, la Cour Suprême a tout de même jugé en 1943, en pleine guerre, dans l'affaire des Témoins de Jéhovah, que l'état ne pouvait imposer une opinion à quiconque et par conséquent le serment d'allégeance ne pouvait être obligatoire dans les écoles. Cette décision a été soutenue à l'époque par les vétérans américains pourtant très chatouilleux dès qu'il s'agit des

symboles patriotiques. Notre République laïque fera-t-elle moins bien ?

Lors d'un débat récent à la radio [7], l'un des protagonistes soutenait que chaque municipalité devrait être libre d'organiser les horaires des piscines et les jours de classe dans les écoles selon la composition religieuse de sa population. La « *laïcité hyper-accomodationiste* » n'a d'évidence qu'une limite : « ça gène qui ? ». La réponse devrait être : « ça gène ceux qui croient que la loi qui dit que la République ne reconnaît aucun culte est bonne pour la République ». C'est d'autant plus vrai que dans le siècle qui vient de s'écouler, on a un contre-exemple catastrophique, la période pétainiste. Et si on a besoin d'un exemple à l'étranger, l'exemple américain ne peut que nous conforter.

Le cardinal Tarcisio Bertone [8] commente les discours sarkoziens et constate que « l'Église, en France, par son enracinement historique profond dans la société, par son exigence missionnaire et intellectuelle, a toujours voulu être présente à l'ensemble des questions sociales et des lieux où les hommes vivent et travaillent : attention aux problèmes bioéthiques, à l'éducation et à la famille, à la vie dans les banlieues, à l'accueil et à l'intégration des populations immigrées, à la culture » et assure que l'Eglise « ne parle ni n'agit à la manière d'un lobby qui cherche à faire avancer ses intérêts, mais qu'elle veut contribuer, par son expression, à la recherche du bien commun ».

Sans parler du lobby, il y a vraiment matière à discuter. D'une part, cette notion de « bien commun » vu par le cardinal Bertone peut-elle se confondre avec ce qui nous gouverne aujourd'hui : l'« intérêt général [9] » qui comme chacun le sait n'est pas la somme des intérêts particuliers mais, encore une fois, quelque chose qui les transcende ? D'autre part, la liste des domaines chers au représentant du Pape pointe directement au coeur de l'espace laïque désignant clairement l'objectif à atteindre.

M. Larcher [10], bien inspiré sans doute, s'interroge : « D'où vient [...] que l'on ne pourrait pas parler des questions religieuses dans l'espace public ni mener, s'agissant de l'Etat, une politique religieuse qu'en catimini sous peine de voir déployer l'étendard d'une laïcité qui se sentirait menacée par l'expression des convictions de chacun ? ». Outre le fait qu'on est heureux d'apprendre que l'état mène une politique religieuse en catimini en infraction avec les lois de la République, il conviendrait de développer ce que sont ces « questions religieuses ». Est-ce la question de la messe en latin ? Est-ce la question de l'heure du début du Ramadan ?

Manifestement, M. Larché veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes : ces « questions religieuses » ont été précisément énumérées par le cardinal Bertone : les « problèmes bioéthiques, [...] l'éducation [...] la famille,[...] la culture ». Et M. Larché d'enchaîner aussitôt : « La France a besoin d'hommes et de femmes fiers de leurs convictions, qu'elles postulent l'existence d'une transcendance ou qu'elles soient matérialistes ». Nous retrouvons immédiatement le tour de passe-passe de M. Sarkozy :

- la laïcité empêche de parler des questions religieuses dans l'espace public,
- permettons l'expression des convictions religieuses de chacun,
- l'espace laïque devient un espace religieux.

Car alors que nous prétendons comme le soulignait M. Jean-Pierre Villain [11], que le degré ultime de la laïcité est « une exigence et une tension pour passer de la croyance au savoir », une valeur spirituelle supérieure aux religions, « où la confiance en l'Esprit qui cherche se conjugue avec le devoir qu'il doit lui associer de faire toujours le meilleur usage de cette liberté », en assimilant cette fois la transcendance laïque et la transcendance religieuse, on peut aller plus loin encore et offrir tout l'espace public au religieux.

Et lorsque M. Larché ajoute que : « la décision politique ne saurait résulter de la référence à un credo. Elle doit découler du seul débat républicain », il se moque du monde.

La volonté affichée de M. Sarkozy de changer profondément nos institutions - il dit « rénover » pour insister sur leur caractère qui serait désuet - devrait se traduire dans un premier temps par l'entrée de membres de cultes divers au sein du Conseil économique et social [12]. Or c'est une assemblée constitutionnelle consultative auprès des pouvoirs publics qui permet la représentation organisée des forces économiques et sociales et ainsi d'assurer la participation des différentes catégories professionnelles à la politique économique et sociale du Gouvernement. Il suffit donc d'ajouter « religieuses » quelque part autour d' « économiques et sociales » et on aura une idée du rôle que pourrait jouer le nouveau CES dans le fonctionnement de notre société. Notons que dans la définition du CES, les forces économiques priment sur les forces sociales. Quelle est la place déjà réservée aux forces religieuses ?

A ce stade de l'analyse, il faut bien constater que la seule chose qui puisse intéresser notre président de la République dans le modèle américain, bien qu'il soit très sensible au décorum, c'est l'omniprésence d'une élite religieuse et intellectuelle qui gravite autour des pouvoirs de l'état américain et pénètre au plus profond de l'appareil d'état à travers commissions, organes consultatifs et ONG. Or la laïcité française en bloquant l'accès des ecclésiastiques aux postes d'enseignants à l'Université a considérablement restreint cette ressource. Le recours à des universités confessionnelles où pourraient se développer idées et culture religieuses est extrêmement coûteux puisqu'elles ne peuvent pas être financées par l'état. Ce qui limite le nombre d'étudiants. Leur impact dans la société est donc d'autant plus faible. Nul doute que la question de l'entrée des ecclésiastiques à l'Université et du financement des universités confessionnelles viendra rapidement à l'ordre du jour puisqu'il s'agit de revendications affichées de l'église catholique.

Est-il encore temps de s'interroger sur les « racines chrétiennes » de la France ? Aux Etats-Unis, c'est l'objet d'un débat sémantique mené par des coupeurs de cheveux en quatre qui se penchent sur chaque signe des correspondances échangées par les pères fondateurs dans l'espoir d'y trouver matière à soutenir leur thèse. Tant que la séparation de l'église et de l'état persiste, on peut sourire devant tant d'énergie dépensée alors que tout le monde sait qu'un chaudron, celui du « melting pot », ne peut avoir de racines !

Mais le Vatican en veut beaucoup à la France d'avoir fait échouer ce concept lors de l'élaboration du projet de Constitution européenne. M. Sarkozy utilise fréquemment cette expression. Comme il n'est pas à une contradiction près, réitère-t-il un acte de repentance ? La République s'excuse-t-elle par la voix d'un président qui confond République et « fille aînée de l'Eglise » ? Lui toujours si prompt à commémorer les massacres, à s'incliner devant les victimes, devrait d'abord respecter le sang de ceux dont les « racines chrétiennes » se sont nourries pendant des siècles.

La République laïque a eu la sagesse de laisser tout cela aux historiens et aux archéologues lesquels n'en ont pas fini de démêler le vrai du faux dans ces affaires. D'ailleurs ils auraient tendance à y trouver plus de faux que de vrai. Ils replacent les mythes à leur juste place, comme par exemple l'invention du « peuple juif » démontée par l'historien israélien Shlomo Sand [13]. Alors quelles vérités peuvent transmettre les mondes politiques et religieux dans ce domaine ?

Notre société ne pourra pas échapper aux débats moraux qui l'attendent. Chaque jour les progrès de la science, en médecine, biologie, technologie, posent de nouveaux problèmes. Il est scandaleux que lorsqu'un malade demande au président de la République le droit de mourir, ce ne soit pas la République qui lui réponde mais un individu qui écrit que pour « des raisons philosophiques personnelles, je crois [...] que nous n'avons pas le droit d'interrompre volontairement la vie ». Cette confusion est intolérable.

La position des religions est parfaitement connue sur le contrôle des naissances, l'avortement, la bioéthique, la sexualité. Il est évident que ce n'est pas l'irruption du religieux dans la sphère publique qui aidera à trouver une solution à ces problèmes. C'est donc bien pour les renforcer qu'on veut leur offrir la laïcité sur un plateau.

Alors on peut craindre le pire. Comme à Londres, où un membre éminent de la Royal Academy [14], biologiste et par ailleurs pasteur de l'église anglicane, a été contraint à la démission pour avoir soutenu que le créationnisme devrait être enseigné dans les écoles anglaises au motif que 10% des élèves sont issus de familles qui y croient.

Des problèmes éthiques sont également posés par l'évolution du système économique, il suffit de voir l'impact de certains choix privés sur la vie de centaines de citoyens, ou sur notre écosystème. Comment peut-on imaginer que les religions pourraient nous apporter des solutions lorsqu'on constate que certains des plus riches français, propriétaires entre autres d'une bonne part de la distribution, ne cachent pas une profonde religiosité, et qu'on observe avec effarement le comportement dévastateur des églises américaines hors de leur pays ?

M. Larché justifie la politique sarkozyste par : "l'indifférence face au fait religieux [qui] se renforce, tandis que les cercles de spiritualité non religieuse développés en France à partir du siècle des Lumières continuent à participer à la réflexion politique." Curieusement, ces propos n'ont eu aucun écho.

En général, l'agresseur commence par adresser de véhémentes protestations au futur assailli en l'accusant des fautes que lui même s'apprête à commettre : « il viole ma frontière ou mon espace aérien ou ma religion, et aussi souvent mes femmes ! » On ne déclare vraiment la guerre qu'après. Si on suit la pensée de M. Larché, il reproche, en termes à peine voilés, aux francs-maçons et libres penseurs donc plus généralement aux laïques les plus affirmés de maintenir un esprit de combat. L'affrontement avec les « laïques hyper-accommodationistes » qui veulent faire entrer la religion dans l'espace public serait donc inévitable. Quand aura lieu l'attaque ?

Le pape a déjà répondu : « il me semble qu'est arrivé le moment de faire des propositions plus constructives pour garantir le bien des générations futures ».

Post-scriptum :

Cet article fait partie d'un ensemble intitulé Laïcité aux USA.

Pour revenir au début

- [1] avec qui M. Sarkozy a publié un livre d'entretien en 2003, « La République, les religions et l'espérance ».
- [2] Le Figaro 10 août 2007
- [3] Il est significatif que le dominicain cité plus haut ait évoqué cette perspective au cours d'un débat sur France culture dans la même période.
- [4] Madame le Professeur Brigitte Basdevant-Gaudemet : Rapport du Conseil constitutionnel français devant la XI ème Conférence des Cours constitutionnelles européennes, Novembre 1998
- [5] Serge Faubert pour Bakcich Info, 19 février 2008
- [6] Note personnelle : et les autres, les enfants juifs étrangers saisis sur notre sol, ils l'avaient mérité ?
- [7] Le 15 septembre 2008, vers 7h30 sur France Culture, avec Corinne Lepage, Alexandre Adler et d'autres ...
- [8] Secrétaire d'État du Saint-Siège

- [9] L'idée d'intérêt général apparaît au XVIIIe siècle, se substituant à celle de bien commun. Sans définition juridique précise, elle désigne à la fois le lieu géométrique des intérêts des individus qui composent la nation et en même temps un intérêt propre à la collectivité qui transcende celui de ses membres.
- [10] Sénateur UMP des Yvelines, est en campagne électorale pour l'élection à la présidence du Sénat et n'est pas le favori du président de la République, Le Monde, 5 septembre 2008
- [11] Directeur général de la mission laïque, conférence "La laïcité en France vue à partir de la laïcité dans le monde" organisée par le cercle de dracénie "Pensons par nous mêmes", 18 mars 2008. Cf. Introduction
- [12] Le Monde, 19 janvier 2008, à l'occasion des voeux présidentiels aux représentants des cultes, le président de la République a mis « cette fois l'apport des religions et des Lumières sur le même plan ».
- [13] Historien à l'Université de Tel-Aviv, « Comment le people juif fut inventé » à paraître chez Fayard, Le Monde diplomatique, août 2008.
- [14] Michael Reiss, a biologist and ordained Church of England clergyman, agreed to step down from his position with the national academy of science after its officers decided that his comments had damaged its reputation.

His resignation comes after a campaign by senior Royal Society Fellows who were angered by Professor Reiss's suggestion that science teachers should treat creationist beliefs "not as a misconception but as a world view". Times du 17 septembre 2008